

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELE. ONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central
205.10 pour la Coopérative
235.34 pour la Société Mutuelle
147.18 pour la Confédération des Vignerons
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.



LE CONCOURS HIPPIQUE DE L'OUEST, organisé par la Société Hippique « Française », se déroulera cette année encore à Nantes, du dimanche 25 février au dimanche 4 mars 1934. Le programme prévoit l'attribution de 236.400 francs de prix et de primes.

POUR UN NOUVEAU GAZ COMBUSTIBLE : La Ligue nationale de Propagande pour le Vin de France a décidé de créer un prix de 10.000 francs en faveur du premier inventeur qui tirerait de l'alcool vinique un gaz combustible, comparable au gaz butane ou gaz ordinaire. Ce prix-pourra être transformé en une dotation plus importante.

DEFENDONS NOTRE MIEL : La situation des Apiculteurs français est devenue intenable. La concurrence étrangère menace de ruiner notre Apiculture. Les importations de miels exotiques se sont chiffrées à 23.129 quintaux pour les huit premiers mois de l'année, dépassant de beaucoup les besoins de l'industrie. De plus, ces miels sont souvent offerts sans indication d'origine, trompant le consommateur. L'exportation de notre miel est devenue impossible à cause des droits de douane prohibitifs des autres pays.

BLÉS DÉNATURÉS : Il est prudent de ne pas nourrir les volailles exclusivement avec du blé dénaturé au bleu de méthylène, la proportion des substances chimiques ingérées par rapport au kilo de poids vif étant plus grande pour les oiseaux de basse-cour que pour les autres animaux de la ferme.

En MANDCHOURIE il existe une race de poules dont les coqs pèsent 5 kilos et les poules 4 kil. 500. Celles-ci pondent des œufs pesant 100 grammes. Le plumage est brun, parfois noir, avec cou et dos jaunes. Ce sont de bonnes ponduses d'hiver. Qui exposera cette nouvelle race à l'un de nos Concours Avicoles ?

Encouragement à l'Élevage du Cheval de trait

La Société du Cheval d'attelage vient de porter à notre connaissance qu'en vue d'encourager l'élevage du cheval de trait en France elle a décidé d'accorder un certain nombre de récompenses.

Sont spécialement appelés à concourir pour l'attribution de ces récompenses :

1° Les propriétaires d'étalons de trait de trois ans de race percheronne, présents aux concours des animaux reproducteurs des espèces chevaline, asine, et mulassière en 1934 ;

2° Les utilisateurs de la traction hippomobile de la région parisienne ;

3° Les artisans hippiques (cochers, charretiers, palefreniers, maréchaux, selliers, charçons, etc.).

Pour plus de détails, s'adresser au siège social de la Société du cheval d'attelage, 120, boulevard Saint-Germain, Paris (6).

Que contient le corps humain ?

D'après la déclaration du docteur F. E. Lawson, à Westminster, faite avec honneur, voici ce que contient le corps humain :

« Assez d'eau pour remplir un baril de quarante litres ; assez de graisse pour fabriquer sept barres de savon ; assez de carbone pour fournir leur tige à 9.000 crayons ; assez de magnésium pour élaborer une petite cuiller de sel ; assez de fer pour constituer un clou de taille moyenne ; assez de chaux pour badigeonner un poutrelle ; assez de phosphore pour fabriquer 2.200 têtes d'allumettes ; assez de soufre pour tuer les puces d'un chien. Ceci est dans les mêmes proportions pour le corps du dernier misérable comme pour celui d'un haut personnage. »

Les Fruits de France

Avant la guerre, la France exportait à l'étranger des quantités de fruits considérables et, chaque année, la situation de ce commerce s'améliorait très sensiblement. Pour s'en tenir aux marchés de l'Angleterre, nous exportions, en 1897, 829.500 kilos de fruits divers ; en 1906, ce chiffre était passé à 23.855.000 kilos et, jusqu'à 1926, la quantité n'avait cessé de croître malgré les premiers efforts de la concurrence. A cette dernière date, notre exportation outre-Manche atteignait le point culminant de 35.160.000 kilos.

Seulement, au milieu de la prospérité agricole de ce temps-là, les producteurs ont eu le tort de perdre de vue les principes élémentaires du bon commerce. Malgré les avertissements que les observateurs éclairés et prudents leur prodiguaient, ils ont commis l'erreur de croire que le succès appelait toujours le succès. L'objectif était de produire au meilleur compte possible afin de conserver la plus grande marge de bénéfices et que n'importe quoi se vendait toujours puisque cela s'était vendu jusque-là.

D'autre part, certains marchands, aux conceptions commerciales égoïstes ont compliqué la négligence par la fraude. Ceux-là ont pratiqué cyniquement le « fardage », le maquillage du fruit, l'emballage abusif, et ce qui est encore pire, la vente systématique de produits véreux ou avariés.

Or, c'était juste au moment où l'Amérique et l'Italie faisaient un gros effort pour exporter leurs fruits qu'ils présentaient avec un soin tout particulier à la suite de sélections irréprochables. Le résultat ne s'est pas fait attendre. Nos ventes à l'étranger ont diminué avec une rapidité vertigineuse. C'est ainsi que, pour nous en tenir au marché anglais afin de permettre une comparaison facile, l'exportation en 1932 a atteint seulement 1.078.000 kilos, c'est-à-dire près de neuf fois moins qu'en 1926.

Il n'est pas sans intérêt d'insister sur ce point et de montrer en face de l'importance de nos pertes, l'augmentation sensible des affaires de nos concurrents. Les chiffres suivants sont pleins d'éloquence. En 1926, la France exportait outre-Manche 2.056 tonnes d'abricots, en 1932 elle n'en exportait que 142 tonnes. Par contre, dans la même période, l'Espagne voyait passer sa vente de 2.516 tonnes à 5.370. En ce qui concerne les pêches, les proportions sont aussi désastreuses. De 63 tonnes en 1926, nous sommes tombés à 28 tonnes, alors que l'Italie voyait passer son contingent de 471 tonnes à 3.220 tonnes. En 1926, nous exportions 11.570 tonnes de prunes pour 1.970 en 1932. Pour ce fruit, les ventes de nos voisins sur le marché anglais atteignaient respectivement : Allemagne : 1926, 2.511 tonnes ; 1932, 3.828 tonnes. Espagne : 1926, 1.720 tonnes ; 1932, 4.318 tonnes. Italie : 1926, 782 tonnes ; 1932, 3.157 tonnes. Enfin, pour les poires, nos ventes et celles de nos concurrents ont été les suivantes : France : 1926, 9.450 tonnes ; 1932, 250 tonnes. Etats-Unis : 1926, 10.050 tonnes ; 1932, 26.000 tonnes ; l'exportation italienne seule est demeurée sensiblement égale.

Mais ce malheur n'est pas venu seul. Les graves erreurs commises par les producteurs vis-à-vis de l'étranger n'ont pas été épargnées aux marchés français. Nous avons été inondés, nous aussi, de fruits médiocres, véreux, falés, dont les emballages étaient souvent déplorables et parfois aussi frauduleux et, en face de ces procédés discutables, nous nous sommes vu offrir des fruits importés de qualité parfaite et de présentation soignée. Le résultat, c'est que, dans notre propre pays, la marchandise étrangère a fini par planter de solides racines et par égarer nos producteurs surpris, mais dont l'étonnement est bien singulier puisqu'ils ont tout fait pour en arriver là.

Sans doute, le Gouvernement s'est efforcé, au moyen des droits de douane et des contingents, de protéger nos marchés intérieurs ; reconnaissons qu'il n'y est pas parvenu. Mais s'il avait réussi à enrayer le mal chez nous, cela ne nous rendrait pas les marchés étrangers que nous avons perdus.

Reconnaissons nos torts, mais ne

perdons pas notre temps à nous frapper la poitrine ; les désespoirs ne mènent à rien, l'action raisonnable vaut mieux. Il s'agit, pour nos producteurs, de se reprendre énergiquement et de corriger toutes les pratiques néfastes qui ont causé la crise actuelle.

Tout d'abord, ils doivent se pénétrer de la nécessité impérieuse d'apporter plus de soin à la culture fruitière. Présentement, on néglige trop souvent d'appliquer aux arbres malades ou affaiblis les remèdes appropriés, ce dont se ressent la récolte. Ensuite, il importe d'apporter un soin particulier dans la sélection des fruits destinés à la vente, qu'il s'agisse de l'exportation ou de l'envoi sur les marchés intérieurs. Il est indispensable de n'offrir au consommateur que des produits rigoureusement sains, propres et de calibre convenable. Il est également recommandable d'instituer des marques d'origine qui constituent des garanties intéressantes pour l'acheteur. Enfin, cette marchandise irréprochable, il faudra la présenter dans des emballages loyaux et qui ne constituent ni tromperie ni fraude sur la quantité. Une surveillance devrait même être exercée à cet égard, surtout aux postes-frontières, afin que des expéditions de mauvais aloi n'aillent pas discréditer nos produits sur les marchés étrangers.

C'est à ces diverses conditions, c'est-à-dire en s'appliquant à imiter les pays concurrents, comme on a eu le tort de ne pas le faire toujours, qu'on pourra, espérons-le du moins, restaurer le prestige de notre production fruitière.

Marcel FRANCE, (Reproduction interdite).

Démonstrations de Traitements d'Arbres fruitiers

Comme l'an dernier, notre Syndicat départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures poursuit sa campagne pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers.

De nouvelles démonstrations, suivies d'une causerie de M. Chaquin, directeur des Services Agricoles et du Syndicat de Défense, auront lieu aux dates ci-après :

BOUAYE, le mardi 30 janvier, à 1 h. 30 de l'après-midi, dans le verger de M. Godeau, près du bourg.

NORT-SUR-ERDRE, le vendredi 2 février, à 1 h. 30 de l'après-midi, dans le verger de M. Marzelière, près du Champ de Foire.

Nous espérons que tous les cultivateurs auront à cœur d'assister à ces démonstrations. Il est nécessaire d'entreprendre une lutte sans merci contre les ennemis et parasites de nos pommiers et poiriers.

LA REFORME DU REGIME FISCAL DES AUTOMOBILES

Les droits de circulation disparaîtront à partir du 1^{er} février 1934 et seront remplacés par une surtaxe de 50 centimes par litre d'essence. Mais un carburant spécial, à prix réduit, sera mis à la disposition de certaines catégories d'automobilistes.

Les taxes au poids et à l'impôt seront maintenues. Mais les taxes départementales et municipales seront perçues selon des modalités qui seront ultérieurement définies.

Traitez donc vos Arbres fruitiers en ce moment



Une grande partie de nos pommiers semblent abandonnés, couverts de moisissures et de lichens, voire même de touffes de guano. Il serait pourtant si facile et si peu coûteux de les traiter au cours de l'hiver ! Notre photo a été prise mardi dernier, au cours de notre démonstration à SAINT-NICOLAS-DE-REDON, dans le verger de M. MARQUAIS JIGOU. Voici un simple pulvérisateur à dos, muni d'une lance pour arbres fruitiers, opérant le nettoyage des branches. Cet appareil est à la portée des bourses les plus modestes ; muni d'autres jets il peut aussi servir à l'épandage de l'écide sur les blés, au traitement des pommes de terre contre le doryphore, etc...

La Vente du Lait d'après sa teneur en matière grasse

Nous avons déjà signalé que l'achat du lait de fromagerie, d'après sa teneur en matière grasse, était envisagé dans plusieurs régions.

Ce ne serait pas la une innovation, puisque la méthode est depuis longtemps pratiquée à l'étranger, spécialement au Danemark et en Hollande, ainsi que dans maintes régions de France, par exemple en Charente et dans la Mayenne.

Mesure infiniment juste puisque le producteur qui vend un lait plus riche recevra une somme supérieure.

Il est une autre question : celle de la propriété du lait qui ne fait pas toujours à l'heure actuelle l'objet de soins suffisants et qui amène, surtout pendant les mois de chaleur, de grosses pertes pour les acheteurs qui sont bien forcés de les faire supporter à la masse de leurs vendeurs.

Qu'il s'agisse de laits pauvres ou

de laits sales, les bons producteurs paient pour les mauvais.

Là encore la question évolue. Il est aussi facile de chiffrer la propriété du lait que sa richesse en matière grasse. Des méthodes (catalase, réductase) sont aujourd'hui couramment employées.

Au Danemark, l'épreuve de la réductase — imposée par une loi depuis 1931 — donne la valeur du lait au point de vue microbien.

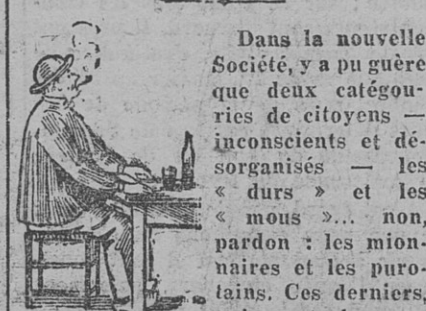
L'épreuve est basée sur la propriété réductrice de certains microbes vis-à-vis du bleu de méthylène.

Par exemple, le lait qui garde sa couleur 5 heures 1/2 au moins est rangé dans la classe I et le producteur reçoit une prime.

Par contre, le lait qui se décolore en moins de vingt minutes (classe IV) est pénalisé.

Il n'est plus possible de vivre aujourd'hui qu'en faisant de la qualité.

Un Brin de Gaussette...



Dans la nouvelle Société, y a pu guère que deux catégories de citoyens — les inconscients et désorganisés — les « durs » et les « mous »... non, pardon : les mionnaires et les purloins. Ces derniers, qui sont les plus nombreux comme de juste, pouvant se réveiller mionnaires un beau matin, si qui gagnent à la Loterie Nationale, comme ceusses qui sont tout pieux riches pouvant se réveiller sans un sou, dépoillés par Stouvisky ou d'autres voleurs de c'acabit !

Rapport à c'te Loterie Nationale, vous parlez si que c'est rigolo de voir comment que la roue de la Fortune a tombée. Dans les quatre premières tranches, ceusses qu'ont gagné les cinq millions sont de bons gars, qu'étaient dame point su la paille, mais qui roulaient point carrosse et qui travaillaient de leurs dix doigts : un coiffeur — un charbonnier — un menuisier et un boulanger. L'être ben qu'au cinquième coup ça sera un pâtissier ou un charcutier...

Et quoi c'est qui deviennent terribles ces nouveaux mionnaires ?

Dame, y en a qui commencent par perdre la boule, probab' à force de l'arroser, même qui devenant de mauvais coucheurs et qui velant d'vancer d'avec leur femme, point assez à la mode ! Et pis y en a d'autres qui restent dans l'ombre, de crainte d'être volés ou assassinés. Comme le charbonnier qu'avait reçu tout plein de menaces des gasterres), et ben qui velant continuer leur ancien métier de menuisier ou boulanger, rapport que c'est point si déplaisant que ça et que l'argent tout seul faisant point le bonheur... Souvenons-nous de la fable du « Savetier et le Financier » qu'on récitait sur les bancs de l'école !

Tout même, je serai ben curieux d'assavoir dans quelques mois, ou dans quelques années — si qu'on est toujours en vie — quoi c'est qui sont devenus ces nouveaux mionnaires et surtout si que leur magot a point fondu comme une chandelle entre leurs mains.

Le mieux pour s'défendre, un coup qui seront sept multi-mionnaires, après le tirage de la septième tranche, ça sera de faire un Syndicat. Dans leurs statuts y pourront admettre les quinze mionnaires de chaque tranche, à condition de verser 20.000 francs de cotisation comme membre fondateur. Alors seulement ça sera des gars à la hauteur, qui pourront défendre leur cotolette et qui craindront pas personne, ni les charlatans, ni les financiers verveux, ni les maîtres chanteurs, ni les chanteuses... à condition qu'ils soient raisonnables comme de juste.

En attendant de faire un Syndicat de mionnaires, le coiffeur, le charbonnier, le menuisier et le boulanger, qui sont terribles du Midi — ou de midi moins l'quart — pouvant faire un « pacte à quatre » pépère, ou c'est que la bonne humeur ne désamèra point. Allons, mes bons mionnaires, maintenant que vous avez des rentes, laissez donc un peu la place à ceusses qu'ont besoin de gagner leur pain et qui ne demandant qu'à en fabriquer ! Vous êtes quatre bons gars, piens de sous et piens de bon sens, allez dan trinquier à noi santé en faisant une vieille manille coinchée.

maître Jeannot

Un étrange animal est abattu près de Niort

M. Roger Poirrier était à la chasse dans les marais, près de Cassel-Parc, à deux kilomètres de Niort, quand il se trouva en présence d'un curieux animal qu'il tua de deux coups de fusil.

Les pattes de devant de l'animal sont celles d'un rongeur et celles de derrière sont palmées comme celles d'un canard. Le pelage est gris.

On croit se trouver en présence, non d'une réduction du monstre du Loch Ness, mais d'une sorte de myopotame, animal chilien.

Les Fraudes du Bétail

TRUCS DE MAQUIGNONS

Le cultivateur qui achète une bête quelconque sait parfaitement que le vendeur, ordinairement un maquignon, dont il ignore la probité, ne le connaissant pas, peut avoir recours à certaines supercheries susceptibles de bien faire valoir l'animal et d'en opérer la vente au prix le plus élevé possible. Mais il y prend rarement garde et cède souvent à l'influence de beaux discours ou même à de simples réflexions faites par les personnes de l'entourage qui sont inévitablement des compères du vendeur.

Il est aisé à celui qui est prévenu de ne pas tomber dans ce piège ; mais il est d'autres préoccupations plus importantes à prendre pour l'achat des animaux, si l'on veut éviter d'être dupes de certaines fraudes.

Le maquignon achète un cheval disgracieux, mal entretenu, l'encolure, la tête et les tendons garnis de crins longs et enchevêtrés. Un coup de tondeuse ; le passage des ciseaux sur la crinière, le toupet, les fanons ; un peu de travail au maréchal-ferrier pour réduire le pourtour du sabot si le pied paraît grand et plat ; une ou deux purgations pour faire tomber le ventre s'il est trop gros, etc., toute cette toilette suffit à transformer l'animal et à lui donner un air plus flatteur, avantageux pour la vente.

Cet embellissement n'est pas tout. Le maquignon possède surtout l'art de bien présenter le cheval. Tenu par un homme de petite taille et en particulier sur un sol en pente, de façon à rehausser le devant, il paraît plus svelte. De légers coups de cravache adroitement donnés sur le devant pour le relever et sur le derrière pour l'animer l'obligent à prendre des allures distinguées.

Mais ces deux pratiques de la toilette et de la présentation qui permettent de faire valoir les qualités de l'animal, ne constituent pas une fraude.

Où la fraude existe, c'est lorsque, pour masquer certains défauts, certaines tares, certaines maladies, on a recours à des procédés qui en laissent ignorer momentanément l'existence.

Un cheval vicieux, facilement irritable, devient doux et docile en lui administrant quelques gouttes de laudanum de l'eau-de-vie. L'absorption de ce breuvage paralyse la sensibilité de l'animal pendant au moins vingt-quatre heures.

Une forte ration de chènevis et d'avoine rend vigoureuse une bête molle et lymphatique. Un morceau de gingembre mâché et introduit dans l'anus oblige à relever la queue et à donner à cette dernière une forme plus élégante. Ces deux fraudes sont aisées à reconnaître par un examen un peu attentif ; l'irritabilité de l'animal est telle qu'il se soustrait aux attellements de la main.

Les seimes et cicatrices du pied sont cachées avec de la guta-percha ; les tares écorchées pour simuler une plaie ; les molettes diminuées à l'aide de bandes de drap imprégnées d'astiringent. Une forte saignée, un traitement à l'arsenic ou un séjour au pâturage masquent la pousse pour un délai relativement long et qui parfois surpasse celui de la garantie.

Le cornage est une affection qu'il est aisé de provoquer et de faire durer huit jours sans aucune conséquence pour l'animal. Certains maquignons achètent un cheval avec toutes les garanties nécessaires et l'envoient le plus loin possible. Au bout de quelques jours, le vendeur est avisé que l'animal est corné et le marché résilié de ce fait. Menacé d'un procès, il s'exécute à rembourser une grande partie du prix de vente devant la perspective des frais d'un long voyage. C'est seulement dans le cas plus rare où il consent à reprendre l'animal que le maquignon provoque le cornage. L'éleveur qui a la certitude d'avoir un animal indemne ne doit pas s'effrayer et ne rien craindre, car le maquignon se gardera d'aller trop loin, sachant parfaitement que la fraude serait reconnue.

Les bovidés sont également soumis à des préparatifs analogues à ceux que nous venons d'indiquer. On rrape les cornes pour tromper sur l'âge de la bête. Cette opération se pra-

tique sur les sillons qui existent à la base des cornes. Il se forme un sillou chacune des deux premières années ; ces sillons disparaissent à la troisième année et sont remplacés par un plus gros. A partir de ce moment, chaque année en amène un nouveau. Ainsi les cornes d'une vache de cinq ans portent trois sillons.

Une autre tromperie consiste à polir les cornes ; parce que, fines et luisantes, elles indiquent une bonne litière. Mais la fraude de cette dernière qualité se fait surtout sur les mantes. On pratique un écusson artificiel avec des ciseaux en faisant disparaître les épis, petits bouquets de poils couchés dans une direction différente de celle des poils avoisinants et qui, d'après Guénon, sont des signes de mauvaise litière.

On donne aux mantes une teinte couleur chair, préférée à tort ou à raison, à l'aide d'une poudre de savon spéciale. Leur gonflement est provoqué par l'application de sines, de farine de moutarde ou toute autre substance susceptible d'attirer le sang à l'organe et de le rendre momentanément plus volumineux. Dans le même but, on se dispense de traire l'animal la veille ou même l'avant-veille du marché. On reconnaît aisément cette fraude à l'aspect des trayons qui sont tendus, la pointe en dehors, en pieds de banc et parfois même laissent écouler le lait.

Une tromperie plus difficile à constater consiste à placer près de la femelle un jeune veau pour faire croire à la mise-bas récente. D'autres fois, lorsqu'il s'agit d'une vache vieille velle, on remplace sa progéniture par un veau très beau et gras, pour faire croire que la mère est excellente nourrice.

Une observation attentive de la façon dont la vache reçoit le veau qui se trouve après elle, suffit quelquefois à donner un indice de la fraude. Si elle le frappe et l'évite, il y a probabilité qu'elle existe. Mais il est impossible d'avoir sur ce point une certitude absolue, parce qu'il est des vaches d'un tempérament très doux qui se laissent téter sans aucune résistance par des veaux de leur appartenant pas.

Telles sont, rapidement esquissées, les fraudes les plus communément pratiquées sur le bétail. Nous pensons qu'il nous aura suffi de prouver aux cultivateurs de la possibilité de pareilles manœuvres pour qu'ils prennent garde de s'y laisser prendre.

Jean D'ARNAULTS, Professeur d'agriculture.



le cheval

A propos des Chevaux Irlandais

(SUITE)

L'exportation des chevaux de trait vers l'étranger et en particulier vers la Suisse se heurte actuellement à des difficultés analogues à celles qui paralysent l'achat des chevaux de demi-sang par les pays qui, volontiers, en seraient importateurs.

C'est toujours la question des prix de revient qui, souvent, vient s'aggraver de la question des traites de commerce.

A titre d'exemple, nous rappellerons que « l'accord commercial » vigneron entre la France et la Belgique autorise ce dernier pays à exporter annuellement chez nous 4.500 chevaux à un tarif douanier extrêmement réduit. En outre, et vertu du dit contrat, la Belgique peut introduire en France, au même tarif spécial, un nombre de chevaux égal à la moitié du nombre de chevaux français qu'elle achète pour sa Remonte. » (Revue Hippique du 20-1-34).

Voici également ce qu'écrivait dernièrement au colonel Charpy, M. Degallier, qui achetait autrefois un assez fort contingent de chevaux de trait en France, dont pas mal de Bretons, en lui exposant les raisons

qui l'avaient obligé de renoncer à venir chercher ses chevaux en France :

Le contingentement pour les chevaux est fixé depuis quelques jours ; il est diminué. Les pays autorisés par Bernes sont les suivants : Hongrie, Italie, Suède (chevaux très aimés par les marchands suisses-Allemands), Yougoslavie, Danemark. Les deux pays où le marchand sérieux achète, la France et la Belgique, ne sont pas cités. Il est possible d'avoir une autorisation, mais il faut mille manières et cela ne va pas facilement.

Pourquoi toujours cette guerre de tarifs, stupide et qui nous prive de bons chevaux ? Espérons dans les négociations franco-suisses qui vont commencer sans tarder... Quant au prix, malgré la baisse que l'on m'indique, un cheval breton, du meilleur modèle et le plus fort, ce que j'achète, coûterait à son arrivée chez moi environ 220 francs suisses de plus que son concurrent hongrois ou yougoslave. La différence de la qualité justifie ce prix, mais notre cultivateur, actuellement, ne peut payer la valeur du cheval français. (Vie Chevaline du 10-1-34).

Maintenant, pour rassurer les vendeurs sur les possibilités de vente de leurs chevaux à l'étranger, dans l'avenir, nous devons ajouter que M. l'inspecteur des Haras chargé au Ministère des Renseignements Hippiques et de l'Exportation, a pris en main ces questions de tarifs, dont s'occupent, en outre, diverses personnalités parlementaires, à la tête desquelles on trouve M. le sénateur Lachen. Tous insistent pour que des démarches utiles soient faites près du gouvernement suisse, comme chez d'autres, afin d'obtenir l'ouverture de la frontière à nos chevaux. Il ne faut, à aucun prix, que l'élevage français fasse les frais des accords commerciaux (en cours ou à venir) avec les autres pays. Les Chambres d'Agriculture de divers départements, dont celle du Finistère en particulier, dans sa séance du 27 novembre 1933, se sont prononcées dans ce sens, en parfait accord avec toutes les organisations professionnelles.

L'élevage chevalin a déjà payé un trop large tribut à la crise actuelle ; il importe donc que les divers accords commerciaux, en voie de renouvellement, ne viennent pas porter un nouveau coup à nos éleveurs, déjà si cruellement éprouvés. PAULUS.

LE PORC, animal sacré des Germains

L'Agence Havas analysait ces jours-ci un ouvrage de M. Darre, le ministre de l'Agriculture allemand, dans lequel celui-ci fait l'éloge du porc qu'il élève en quelque sorte au rang des divinités de son pays.

« Il semble — explique M. Darre — que, d'une part les semelles rejettent tout ce qui touche au porc, mais que, au contraire, les peuples nordiques, rendent au porc les plus grands honneurs. Le porc est l'animal sacré du culte solaire nordique... » Dans la mythologie germanique, le char du soleil est tiré par deux sangliers. Au Walhalla, les héros mangent le sanglier sacré qui ne diminue pas de ce fait.

Dans le culte des Germains, le porc occupe le premier rang et c'est lui le premier parmi les animaux domestiques. Cette prédominance du porc, animal sacré et destiné aux sacrifices chez les peuples nordiques, permet de conclure que la religion de ces peuples a tiré son originalité des fuites de la forêt germanique...

Aussi, conclut le ministre de l'Agriculture, des ténèbres de l'histoire la plus ancienne surgissent deux races humaines, dont l'attitude à l'égard des pores présente un contraste absolu. Les semelles ne connaissent pas le porc, ils ne l'acceptent pas, ils le rejettent par tous les moyens possibles de leur communauté nationale, tandis que cet animal occupe la première place dans le culte des peuples nordiques.

Le ridicule ne tue pas en Allemagne. Et c'est tant mieux, car à travers les évocations mythiques de M. Darre, c'est l'Agriculture qui est mise à l'honneur.

En Italie, Mussolini célèbre solennellement la victoire du bled. En Allemagne, Hitler fête le cochon nordique.

Question de peuple et de mentalité. Mais l'Agriculture est servie et défendue. En est-il de même en France ?

Vous trouverez l'engrais de votre Terre parmi les Engrais Composés Saint-Gobain.

La Revision des Baux ruraux

Que faut-il entendre par « l'année en cours »

L'article 3 de la loi du 8 avril 1933 sur la revision des baux ruraux permet aux propriétaires et aux fermiers qui n'acceptent pas le nouveau prix fixé par le juge, de demander la résiliation du bail.

La résiliation est prononcée par le Président du Tribunal et elle prend son effet, dit la loi : « à la fin d'une période de deux années ou l'année en cours ».

Cette période peut, d'autre part, être réduite à une année à la demande du fermier ; elle peut également être prolongée à cinq années s'il s'agit d'une exploitation où les pépinières sont dominantes.

Rien ne paraît plus clair que l'expression employée par la loi, et cependant il s'agit de savoir ce qu'il faut entendre par l'année en cours.

Nous ne faisons pas la allusion à la manière dont doit être comptée l'année ; sur ce point tous les commentateurs sont d'accord. Il ne s'agit pas de l'année civile, c'est-à-dire de celle qui va du 1^{er} janvier au 31 décembre, mais de la période de 365 jours déterminée par la date de commencement du bail ou de l'entrée en jouissance du fermier.

A cet égard, pas de difficulté, mais ce que nous examinons ici c'est de savoir à quel moment il faut considérer l'année en cours, autrement dit, quel est le point de départ du délai de résiliation.

La question est importante puisque suivant la réponse apportée à la question, il pourra y avoir en fait presque une année entière de décalage, soit en plus, soit en moins dans le délai pendant lequel le fermier reste sur l'exploitation.

Prenez un exemple. Voici un bail de neuf ans qui commence au 11 juin ; le fermier fait sa demande en réduction dans les délais légaux au début du mois de mai, le 10 de ce mois.

Il ne s'est pas entendu à l'amiable avec le propriétaire et le Président du Tribunal a prononcé la résiliation le 10 juillet.

L'année en cours est-elle celle qui va du 11 juin 1932 au 11 juin 1933

ou celle qui va du 11 juin 1933 au 11 juin 1934 ?

Dans le premier cas, le fermier pourra rester jusqu'au 11 juin 1935 ; dans le second cas, jusqu'au 11 juin 1936.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées.

On peut d'abord considérer que l'année en cours est celle qui est en cours au moment de la promulgation de la loi.

C'est en particulier l'opinion de M. de Fernheim de Bournonville, avocat à la Cour d'Appel de Paris. Cette opinion tendrait à restreindre au minimum le délai de résiliation.

Elle sera à l'avantage du propriétaire si celui-ci n'a pas accepté le nouveau prix et désire tenter sa chance avec un nouveau fermier dès que les deux années seront écoulées.

Elle sera au contraire à l'avantage du fermier si celui-ci n'a pas accepté le nouveau prix et a demandé à bénéficier du délai plus court autorisé par la loi de façon à ne conserver l'exploitation que « pendant une année » (toujours outre l'année en cours).

Cette opinion peut certainement se défendre ; néanmoins, nous ne la croyons pas bonne et nous estimons qu'il faut chercher ailleurs le point de départ du délai de résiliation.

M. Desbois, professeur à la Faculté de Grenoble et qui a consacré dans le recueil Dalloz une très longue étude au commentaire de la loi sur les baux ruraux, estime que la date à considérer est celle de l'ordonnance qui prononce la résiliation.

« L'année en cours, dit-il, s'entend de celle qui est en cours au moment de l'ordonnance de résiliation ; il ne saurait être question d'entendre par là celle qui était en cours au jour de la promulgation de la loi ni même celle qui courait au jour de la demande.

« L'une et l'autre de ces deux interprétations conduiraient parfois, en effet, à accorder aux intéressés un délai inférieur à deux ans, ce qui serait manifestement contraire à l'intention du législateur ; il suffi-

rait pour cela de supposer que l'anniversaire de l'entrée en jouissance se place entre la date de la promulgation de la loi ou celle de la demande et la date de l'ordonnance de résiliation.

Or, le délai de résiliation ne peut évidemment couvrir que du jour où naît la cause pour laquelle il a été concédé, c'est-à-dire du jour de l'ordonnance de résiliation.

La position de M. Desbois est incontestablement la plus strictement juridique et logique.

Cette position, nous l'avons adoptée nous-mêmes dès le 18 avril, c'est-à-dire au lendemain de la loi, dans un article que nous faisons paraître à l'Association Agricole.

Voici ce que nous écrivions :

« On serait volontiers tenté de considérer la date de la demande du fermier comme le point de départ de toutes les éventualités qui pourront se produire, réduction de prix ou résiliation. Ce serait certainement dans l'esprit de la loi.

« Cependant rien ne nous autorise à cette interprétation. La loi fait jouer la réduction du prix du jour de la demande par une disposition expresse. Cette disposition ne peut être étendue. Il faut donc admettre selon nous que c'est la date de l'ordonnance prononçant la résiliation qui doit être retenue pour connaître l'année en cours. Ceci pourra entraîner, dans certains cas, à des conséquences curieuses. La demande de réduction une fois faite par le fermier, aucun délai n'est fixé pour la citation devant le juge. Le fermier qui ne se sera pas entendu avec son propriétaire dans le mois de la demande attendra peut-être quelques semaines pour faire sa déclaration au greffe s'il espère cumuler un prix

réduit et trois années sur la ferme. Ce propriétaire, si c'est lui qui désire la résiliation, ou s'il craint la décision du tribunal, sera peut-être alors « la partie la plus diligente » à faire la déclaration !

« On verra peut-être aussi un fermier faire sa demande en réduction puis, après une longue et vaine discussion avec son propriétaire, rentrer dans le silence et garder ainsi, s'il y a un très long bail, une option indéfinie pour obtenir la résiliation au moment qu'il choisira ! Toutes hypothèses exceptionnelles qu'autorise la lettre de la loi.

Réflexion faite, nous sommes revenus sur cette manière d'interpréter la loi dès le mois de juin.

Nous croyons que le scrupule juridique qui nous avait guidé et qui guide également M. le professeur Desbois, est excessif.

En effet, il ne faut pas oublier que toute la procédure de la loi est mise en mouvement par la demande en réduction formulée par le fermier.

Cette demande, en particulier, est le point de départ du nouveau prix dans tous les cas — c'est-à-dire soit que le nouveau prix fasse l'accord des parties soit qu'il entraîne la résiliation. Cette demande de résiliation du propriétaire ou du fermier.

Peut-on donc concevoir qu'il n'y ait pas une corrélation complète entre le nouveau prix et le délai de résiliation ?

Il faut certainement établir cette corrélation :

« C'est la demande initiale du fermier, précisons-nous le 1^{er} juin dans la « Revue des Agriculteurs de France », qui ouvre aux deux parties le droit à faire fixer le prix du bail par le juge.

« Ce nouveau prix est sanctionné par le droit de résiliation qui est également ouvert aux deux parties. Résiliation et nouveau prix sont donc deux droits absolument symétriques auxquels le même sort doit être réservé. Le nouveau prix s'apprécie à partir de la demande du fermier, la résiliation aura donc le même point de départ en ce qui concerne la date à considérer pour déterminer l'année en cours. »

Cette manière de voir est également celle de M. Louis Popers, qui l'exprime clairement dans son traité pratique des baux à loyer et à ferme dont la seconde édition vient de paraître. Cependant, M. Popers estime qu'il faut considérer non pas la date de la lettre recommandée du fermier, mais celle de la déclaration au greffe du tribunal qui lui apparaît comme le début de la procédure contentieuse.

Sur ce point, nous nous séparons de lui car nous croyons qu'il faut être entièrement logique.

On le voit, si l'on considère le droit strict et seul considéré et c'est la date de l'ordonnance de résiliation qu'il faut retenir pour déterminer l'année en cours — c'est la thèse de M. Desbois et c'est celle pour laquelle nous avons opté au début ; ou bien passons par-dessus une logique purement littérale, on recherche l'esprit de la loi pour établir un parallélisme complet entre les délais de résiliation et l'application du nouveau prix et alors c'est la date de la demande en réduction qui doit être considérée, mais la demande qui donne l'ouverture au nouveau prix, c'est-à-dire celle qui a lieu par lettre recommandée,

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que dire à nouveau qu'il est déplorable qu'une loi qui a été faite pour provoquer l'accord amiable des propriétaires et des fermiers, ait été si mal rédigée qu'elle ait ouvert des discussions sur tous les points principaux qu'elle avait pour objet de régler.

Le texte de la loi ne permet de savoir d'une manière claire ni le prix que le fermier doit payer jusqu'à sa sortie en cas de résiliation, ni les termes auxquels s'applique le nouveau prix, ni le sort des baux révisés en 1927, ni la date de l'année en cours.

Si l'on réfléchit que ces questions capitales n'intéressent pas quelques cas isolés, mais au contraire la presque totalité des intéressés, l'on revient à penser qu'il eût été préférable que le Parlement se contentât d'une loi en trois lignes qui aurait dit :

« Tous les baux ruraux antérieurs à la promulgation de la loi peuvent être révisés ; le juge fixera le montant de la réduction. »

Le législateur est toujours empressé à penser aux petits détails, règle le sort des pépinières, des baux de mines ou de carrières ou des cultures de champignons, mais oublie le principal et tend à brouiller de braves gens qui, jusqu'à sa loi venaient en paix. Alors qu'on attend de lui la justice, son incompétence et sa négligence n'ont pour effet que d'engendrer le désordre.

Les nouveaux Engrais Composés Saint-Gobain sont vendus dans tous les villages.

ÉCRIVEZ-NOUS, SUGGÈREZ-NOUS DES IDÉES, CE JOURNAL EST LE VOTRE.

La Vie Syndicale

Roche-Blanche

Dimanche 4 février, à 9 heures du matin, à l'issue de la messe, Salle de l'Hôtel de l'Union, à Roche-Blanche, réunion syndicale de défense agricole. Conférence par M. R. Faivre. Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

La Rouxière

Dimanche 4 février, à 11 h. 15, à l'issue de la grand-messe, à La Rouxière, réunion syndicale de défense agricole. Conférence par M. R. Faivre. Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Jeu 8 février, à 8 heures du soir, à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, grande réunion syndicale de défense agricole et viticole. Conférence par MM. R. Faivre et de Dreux sur des sujets d'actualité. Une petite séance de cinéma, instructive et gratuite, clôturera la réunion. Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

Mésanger

M. SEBERT, grains, à Mésanger, est nommé Agent du Syndicat Central et de la Coopérative, en remplacement de M. Juton. Tous nos adhérents pourrions s'adresser désormais à M. Sebert.

Saint-Père-en-Retz

M. JOSEPH CHIFFOLEAU, forgeron au Mesnil, Saint-Père-en-Retz, s'occupera désormais de la vente et des réparations des MACHINES AGRICOLES et outillage de ferme pour nos adhérents de la région.

Vigneux

M. ETRILLARD, à Vigneux, vient d'être nommé Agent du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et de la Coopérative pour Vigneux, La Pâque et Le Temple-de-Bretagne. Nos adhérents de ces communes pourrions désormais s'adresser à M. E. Etillard.

Défense paysanne

Notre confrère et ami Henri Dorgères, directeur du « Progrès Agricole de l'Ouest », sur l'invitation des contribuables de Guérande et de Pontchâteau, parlera dans ces deux localités le dimanche 4 février :

A GUERANDE, à 9 h. 30 du matin.

A PONTCHATEAU, à 2 h. 30 de l'après-midi.

Les cultivateurs de la région auront tous intérêt à se déplacer pour entendre M. Henri Dorgères, l'orateur qui les défend depuis plusieurs années, avec autorité et cranerie.

COFFRES-FORTS 60 rue de Richelieu PARIS
BAUCHE 21 Pl. de Bretagne NANTES
Catalogue franco.

Chemins de Fer de l'Etat

TRAINS DES ENGRAIS ET SEMENCES SÉLECTIONNÉES

Poursuivant leur programme de propagande en faveur de l'emploi des engrais, les Chemins de fer de l'Etat vont, pour la 12^e fois, remettre en circulation leur Train des Engrais et des Semences sélectionnées. L'itinéraire de ce 12^e circuit comportera les arrêts suivants :

1^{er} février, Châteaulin (Finistère) ; 2 février, Quimper (Finistère) ; 3 février, Vannes (Morbihan) ; 5 février, Pontchâteau (Loire-Inférieure) ; 6 février, Blain (Loire-Inférieure) ; 7 février, Savenay (Loire-Inférieure) ; 8 février, Malesherbes (Morbihan) ; 15 février, Rospendon (Finistère) ; 16 février, Concarneau (Morbihan) ; 17 février, Quimper (Finistère) ; 19 février, Auray (Morbihan) ; 20 février, Malansac (Morbihan) ; 21 février, Lorient (Morbihan) ; 22 février, Landévant (Morbihan).

A chacun de ces arrêts, le train sera ouvert au public de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, et une conférence sur l'emploi rationnel et rémunérateur des engrais sera faite par le Directeur des Services Agricoles du département. A l'issue de chaque conférence, il sera procédé au tirage d'une tombola dont les lots représentent, pour l'ensemble, plus de 7.000 kg. d'engrais.

Pour vos Soins Dentaires

pas de discours...

Une maison de confiance. Le meilleur travail. Les prix les plus bas. Imbattables à qualité égale.

SOINS SANS DOULEUR

Extraction, la première... 8 fr.
supplémentaire... 4 fr.

Plombage... 12 fr.
Traitement radiculaire... 12 fr.

Nettoyage de bouche... 10 fr.

PROTHESE (Dentiers)

Dentier, la dent... 17 fr.
le crochet... 10 fr.

Dentier, 10 dents, 2 crochets, 1 base... 203 fr.

Dentier complet : 28 dents, 2 bases (haut 14 dents, bas 14 dents)... 499 fr.

Voyez nos appareils modernes exposés dans nos vitrines.

Vous pouvez payer plus cher mais vous n'aurez pas mieux.

Demandez notre catalogue illustré 12 pages, envoyé gratuitement.

CLINIQUE DENTAIRE HIDALGO

Pass. Pommeraye (Galerie des Statues) NANTES

A.N.T.C. 1.000.000 de francs de garantie

Machines Agricoles

Trieurs à Grains

Se font à un seul diviseur (pour semence de blé) 6 résultats ; ou à deux diviseurs (pour toutes céréales) 8 résultats. En une partie, ou deux parties pour être plus transportables.

POUR GROSSE EXPLOITATION (rendement 5 à 7 hectolitres)

En une partie... 2.110 fr. 2.235 fr.
En deux parties... 2.166 fr. 2.280 fr.

POUR MOYENNE EXPLOITATION (rendement 3 à 4 hectolitres)

En une partie... 1.568 fr. 1.805 fr.
En deux parties... 1.758 fr. 1.900 fr.

POUR PETITE EXPLOITATION (En une partie)

Rendement 1 hl. 1/2 1.117 fr. 1.235 fr.
2 hl... 1.364 fr. 1.499 fr.

Tous autres modèles et catalogues sur demande. Ces prix s'entendent départ et remise à nos adhérents.

Concasseurs

Cylindres en acier trempé ; distributeur automatique par engrenages, mécanisme de réglage ; coussinets bronze.

Modèles Ensacheurs-Cribleurs sur demande et tous autres modèles.

Herses à Chainons pour prairies

Pour démolir les prairies, étendre les engrais, aérer le sol, enterrer les graminées, sarcler les blés, etc. Ces herbes, entièrement EN ACIER, sont élastiques et d'une solidité à toute épreuve. L'inégalité des dents, qui est de 70 mm d'un côté et 45 mm de l'autre, permet de travailler avec plus ou moins d'énergie. La barre arrière maintient bien les dents contre la terre. Après usage, elles sont remplaçables en desserrant un seul boulon.

Modèles renforcés à quatre rangs de chainons :

Largeur de travail Nombre de chainons Poids Prix

1^{er} 30 18 70 kilos 350 fr.

1^{er} 60 22 85 — 425 »

1^{er} 90 26 99 — 495 »

2^{es} 20 30 113 — 565 »

Prix départ. Forte remise à nos adhérents. Autres modèles, plus forts ou plus légers, sur demande.

Biberons à Veaux

En fer-blanc étamé, robustes, faciles à nettoyer.

Modèle Vendée... 9 25

Modèle Loire-Inférieure... 14 25

Prix nets pour syndiqués, marchandise à Nantes.

Articles Electriques

Nous pouvons fournir à nos Adhérents tous et en particulier : des MOTEURS de toutes puissances, des GROUPEES ELECTROPOMPE, eau, vin, etc., etc., automatiques, sous pression, sur brouette, etc., et des MOTEURS AGRICOLES MOBILES de 1/2 CV, sur trépied, fonctionnant sur le courant lumière, suffisant pour presque toutes les tâches, ou de puissances et vitesses variables, sur brouettes.

Ces deux derniers moteurs s'adaptent sur les appareils à bras, sans modification et peuvent être confiés à l'essai.

Tarares

TARARES CRIBLEURS munis de cinq grilles et deux cribles ; modèles sérieux se faisant avec ferrure à droite, serrure à gauche, ou ferrure d'angle, au choix :

Débit Largeur Prix

8 à 12 hectolitres 0^{me} 275 fr.

12 à 16 — 0^{me} 300 »

20 à 25 — 0^{me} 345 »

25 à 30 — 0^{me} 370 »

30 à 35 — 0^{me} 395 »

35 à 40 — 1^{re} 425 »

40 à 45 — 1^{re} 450 »

Ces prix s'entendent franco gares grands réseaux. Remise à nos adhérents.

Modèles Ensacheurs-Cribleurs sur demande et tous autres modèles.

Pompe "Fruitor"

En cuivre plombré ; clapets enivoire synthétique ; manomètre de 20 k ; soupape de sûreté ; agitateur réglable ; 10 mètres de tuyau spécial pour acide. Un jet double « gobet » (traitement d'été). Bâti en fonte.

La pompe seule, départ usine 695 fr.

BACS pour PATURAGES

Rectangulaires avec bords "MODERNES" et rivés

Hauteur 0^{me} 50... Garanties étanches

Conten. Long. Largeur Prix galvanisé

350 lit. 1^{re} 0^{me} 70... 280 fr.

400 lit. 1^{re} 0^{me} 80... 310 »

500 lit. 1^{re} 0^{me} 80... 350 »

600 lit. 1^{re} 0^{me} 85... 400 »

700 lit. 1^{re} 0^{me} 90... 455 »

800 lit. 1^{re} 0^{me} 90... 515 »

1000 lit. 2^{es} 1^{re} 0^{me} 580 »

Prix départ usine. Remise à nos adhérents.

Bacs cylindriques, nous consulter.

Moulins

Nombreux modèles des meilleures marques, pour marche à bras, au manège, ou au moteur. Voici un aperçu de quelques types :

PELITS MOULINS-CONCASSEURS

avec distributeur automatique convenant pour moulin et concasser :

blé, orge, sarrasin, fèves, pois, etc... Finesse de mouture réglable au moyen d'une vis, qui éloigne ou rapproche les meules. Celles-ci sont en fonte trempée, d'une dureté exceptionnelle et se remplacent après usage.

N^o 1, sur pieds bois, avec manivelle et volant, deux vitesses, meules de 170 mm, débit 40 à 30 litres à bras... 310 fr.

N^o 2, sur pieds bois, avec deux manivelles et volant, meules de 220 mm, débit 80 à 100 litres, à bras... 520 fr.

N^o 2, sur colonne en fonte, avec poulie-volant, sans manivelle, pour moteur, débit 150 à 200 litres... 520 fr.

Ces différents moulins sont livrés avec meules pour grains durs. Pour l'avoine, demander meules spéciales. Remise à nos adhérents.

MOULINS GROS MODELES

avec meules en composition émeraude, à longue durée, pouvant moulinier n'importe quel degré de finesse toutes graines et tous produits divers. Le réglage s'opère une fois pour toutes. Un levier à excentrique supprime instantanément le contact des meules, sans modifier le réglage, d'où une supériorité énorme sur les autres systèmes. Roulements doux, à l'abri des poussières ; graissage par « Stauffer » ; fonctionnement silencieux.

N^o 1 débit 100 à 150 kgs... 975 fr.

N^o 2 — 200 à 300 — 1.220 »

<

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 22 Janvier 1934

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	3.531	3.400	6 50	5 00	3 80	7 40	3 90	2 75	1 90	4 58
Vaches.....	2.118	2.000	6 40	4 50	3 60	7 70	3 85	2 47	1 80	4 92
Taureaux.....	507	480	4 80	4 10	3 70	5 40	2 88	2 25	1 85	3 35
Veaux.....	2.073	2.000	11 30	9 00	7 00	12 50	6 78	5 13	3 85	7 50
Moutons.....	11.821	11.600	15 70	11 30	9 10	17 70	7 85	5 30	4 00	8 85
Porcs.....	1.756	1.756	8 00	7 58	5 42	8 56	5 60	5 30	3 80	6 00

Du Jeudi 25 Janvier 1934

ANIMAUX	Anciens	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.420	1.300	6 50	5 00	3 80	7 30	3 90	2 75	1 90	4 52
Vaches.....	946	850	6 40	4 50	3 60	7 60	3 85	2 47	1 80	4 85
Taureaux.....	273	260	4 80	4 10	3 70	5 40	2 83	2 25	1 85	3 35
Veaux.....	1.602	1.580	11 30	8 90	6 90	12 50	6 78	5 07	3 80	7 50
Moutons.....	6.897	6.500	15 70	11 50	9 30	17 50	7 85	5 40	4 10	8 75
Porcs.....	2.095	2.095	8 28	8 00	5 70	8 56	5 80	5 30	4 00	6 00

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 6.156. — Maine-et-Loire, 270; Sarthe, 185; Mayenne, 225; Loire-Inférieure, 330; Indre-et-Loire, 30; Deux-Sèvres, 75; Vienne, 140; Vendée, 420. VEAUX : 2.073. — Maine-et-Loire, 105; Sarthe, 355; Loire-Inférieure, 30; Indre-et-Loire, 50.

MOUTONS : 11.821. — Sarthe, 220; Vienne, 220; Afrique, 90; étrangers, 260. PORCS : 1.756. — Maine-et-Loire, 240; Sarthe, 145; Loire-Inférieure, 185; Indre-et-Loire, 40; Deux-Sèvres, 35; Vendée, 25.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes.
Tarif : 5 francs par annonce et
pour une seule insertion.

OFFRES

159. — VIGNOBLES ET PÉPINIÈRES des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés : Seibel blanc 4986, 5409, 10868; Coudere 13; Seibel rouge 4643, 5437, 5455, 5487, 5745, 5916, 11803, très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité, authenticité garantie. S'adresser à Auguste Terrier, viticulteur, La Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

174. — A vendre, beaux PLANTS DE VIGNE greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, Viticulteur-Pépiniériste, Domaine de la Ronde, à Jumeau-Clan (Vienne).

175. — VIGNOBLES en production et pépinières de Muscadet, Pinot et Colombar, greffons sélectionnés à vendre; Hybrides Seibel Blanc 4986 et autres rouges 4643, 5455, Bacos blancs et rouges, Noah, Othello, Bertylle 450. Très beaux plants racinés et bien poussés, en grande quantité, authenticité garantie. S'adresser à Meneux, viticulteur au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

183. — A vendre : PLANTS DE VIGNES racinés hybrides producteurs directs des meilleures variétés, en plants extras : Blancs : Seibel 4986, 5061, 5279, 5409, 6468, Baco 22A, Bertylle Seyve 450.

Rouges : Seibel 4643 (Le Roi des Noirs), 5487, 5455, 5487, Bertylle Seyve 2862 (Le Commandant), Baco 1 et Gaillard 2.

Greffés : Seibel 5455 et 5745. Authenticité garantie à 100 %. Notice descriptive et prix-courants sur demande. S'adresser à A. Auneau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inférieure).

191. — A vendre beaux PLANTS D'ASPERGES : Grosse bâtie d'Argenteuil, plant sélectionné extra. S'adresser à M. Robert Morice, à Sainte-Luce (Loire-Inf.).

203. — PÉPINIÈRES J. Foulon, Saint-Christophe-la-Croix (Maine-et-Loire), offrent plants de vigne greffés et hybrides toutes variétés, bois pour greffage; arbres fruitiers. Souscription aux plants greffés pour l'automne 1934, avec greffons fournis par l'acheteur, depuis 600 francs le mille, meilleur marché que de la faire soi-même. Prix-courant et renseignements sur demande.

211. — Les plus importantes PÉPINIÈRES de toutes variétés de vignes. Prix-courants franco sur demande. Lemerle, le Lion-d'Or, Nantes.

213. — A vendre PLANTS DE VIGNES greffés, Gros Lot de Cinq-Mars, Seibel 5455 et gros-plants. Producteurs directs racinés extra : Seibel 5455, 4643, 4986, 156, 880; Baco rouge et blanc, Gaillard, Othello, Noah, etc.; boutures toutes variétés. Prix-courant franco sur demande. F. Chénneau, horticulteur-pépiniériste, La Bernerie.

227. — A vendre, beaux PLANTS DE VIGNES. Hybrides producteurs directs des meilleures variétés, boutures et plants racinés : Seibel blanc N° 880, 4986; Seibel rouge N° 4643, 5455; Baco rouge 24, 23 dit N° 1 et

blanc 22A; Othello; Noah. Authenticité garantie. S'adresser à Allard Jules fils, au Guineau, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

Souscription ouverte pour les plants greffés : Muscadet, Pinot, Colombar et Hybrides directs racinés pour l'automne 1934.

229. — A vendre, très beaux PLANTS DE VIGNE en Seibel 4643, 4995; Baco N° 1, 22 A; Noah. Authenticité garantie. M. Henri Cornet, propriétaire, Bellefontaine, Pailly (Loire-Inférieure).

6. — RACE NORMANDE, quatre vaches mâles de cinq à six semaines, issues de parents inscrits, mères bonnes laitières, prix modérés. M. F. Monnier, Le Grand-Fougeray (Ille-et-Vilaine).

7. — A affermer pour la Toussaint prochaine, UNE FERME de 5 à 10 hectares, au gré du preneur. Cette ferme est située à la Giraudière de la Roche, Le Loroux-Bottereau. Elle consiste en terre, prairies et marais. S'adresser à M. Isidore Meneux, à La Chapelle-Heulin (Loire-Inf.).

8. — A vendre grosse JUMENT demi-sang, très belle poulinière, carte d'origine. S'adresser à M. Blais Joseph, maraîcher, Coteaux de Sèvre, Nantes.

9. — A vendre APPAREIL DE T.S.F., type superhétérodyne, 6 lampes, fonctionnant sur cadre et accumulateurs. Prix : 1.200 fr. S'adresser au Syndicat.

10. — A vendre ou à affermer une PROPRIÉTÉ rurale, 9 hectares, prés naturels et terres labourables, dans un bourg de la Charente-Inférieure. Libre de suite. On céderait le terrain garnissant les granges. S'adresser au Syndicat.

11. — A vendre : 1° Un PORTAIL en fer à deux battants, 3 m. 54 de large, hauteur 2 m. 60. Bon état. 2° Une VOITURE deux roues, avec capote. Bonne occasion. S'adresser au Syndicat.

12. — A vendre, MANGEOIRE en fonte et RAPELIER d'angle; bonne occasion. S'adresser M. Jalabert, 3, rue d'Argenteuil, Nantes.

13. — A vendre, un MOTEUR marque International, 6-8 CV, état neuf, ayant peu servi, marche parfaite, cause électrification; fonctionne indépendamment, soit au pétrole, soit à l'essence; visible à volonté. S'adresser à Vivien Auguste, à la Lande, Soudan (Loire-Inf.).

14. — A vendre, 2.000 MUSCADETS greffés sur 3309, 1^{er} choix, greffons sélectionnés de la propriété. S'adresser à M. Pétiard-Lunau, viticulteur à l'Aubardière, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

DEMANDES

5. — On demande MENAGE, femme valet de chambre, femme cuisinière. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

6. — On demande de suite un BON VIGNERON célibataire, ou ménage, très sérieux et capable. Références exigées. S'adresser à M. Ch. Pineau, viticulteur, Freigné (Maine-et-Loire).

7. — MENAGE jardinier, un gérant, cherche place environs de Nantes; mari jardinier, toutes mains, femme occupée de préférence. S'adresser au Syndicat.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 29 janvier. — Massérac.

Mardi 30. — La Limouzinière, Sainte-Anne-de-Campbon, Le Temple-de-Bretagne.

Jeudi 1^{er} février. — Nantes, Héric.

Vendredi 2. — Nort-sur-Erdre, La Sicaudais-Arthou.

Samedi 3. — Abbaretz, Guérande.

Dimanche 4. — Saint-Etienne-de-Montluc.

Association Générale des Producteurs de Blé

Situation de plus en plus inquiétante

La situation critique du marché s'aggrave de jour en jour.

Certes, dans quelques départements déficitaires ou mieux placés géographiquement pour vendre, on a écoulé déjà une bonne partie des blés, dans des conditions répondant à peu près à la loi.

Mais, la position des régions excédentaires est de plus en plus inquiétante. Presque partout la fraude sévit, on traite ouvertement très au-dessous du prix minimum.

Quelques départements sont particulièrement mal placés; ils n'ont encore rien ou presque rien vendu, étant trop éloignés des centres de consommation et grevés de frais de transport trop élevés.

C'est le cas par exemple de certains départements comme la Somme, l'Aisne, l'Eure-et-Loir; des départements du Centre, comme le Loir-et-Cher, l'Indre, la Vienne; des départements de l'Ouest, comme la Mayenne, etc.

Il ne vient plus la possibilité de vendre avant la fin de la campagne; perdent courage devant la perspective de supporter seuls tout le poids de l'excédent.

Devant cette situation tragique, ceux qui étaient jusqu'à présent partisans de la résistance et les plus convaincus de la nécessité de respecter la loi, se demandent s'ils ne vont pas être obligés — pour sortir d'une situation sans issue — de lâcher leurs stocks à n'importe quel prix.

Un aménagement des transports, il y a quelques mois, aurait permis aux régions excédentaires de s'alléger d'une partie de leurs stocks. La situation pour l'ensemble du marché serait aujourd'hui moins critique.

Le mal est surtout grave pour les groupements qui, confiants dans l'application de la loi, ont pris la responsabilité de stocker le trop-plein des offres qui ne trouvaient pas d'acheteurs. Avec les producteurs qui n'ont pas encore vendu, ces groupements, en face du développement de la fraude, ne vont plus pouvoir tenir si un redressement très énergique n'est pas fait par le Gouvernement pour assurer l'application de la loi.

Contrôle : retards et difficultés accrues

Un facteur essentiel de la dévalorisation pour les producteurs, pour les groupements ou pour les meuniers et négociants qui ont voulu respecter la loi, est l'insuffisance du contrôle.

Nous la soulignons depuis le début de la campagne. Dès le mois d'octobre, nous avons formulé des propositions pour l'organisation d'un service de contrôle interprofessionnel doté des ressources lui permettant d'agir.

Ces propositions ont été torpillées par la Chambre. Elle a reculé devant le recrutement des agents permettant la création d'un service central de contrôle et n'a pas eu confiance dans la collaboration qu'offraient les organisations professionnelles centrales.

Pour rendre moins apparent l'effort qu'implique la loi si on veut la faire appliquer, on a préféré éparpiller les services de contrôle au risque de diminuer leur efficacité et d'en retarder la réalisation.

Malgré des bonnes volontés, nombreuses et certaines, nous pensons encore que ce contrôle dans le cadre départemental n'aura ni l'efficacité ni les possibilités d'action d'un contrôle central. Tous les départements ne feront pas un effort égal; des rivalités locales pourront entraver leur action. L'ensemble risque de rester déséquilibré et mal coordonné.

Il faut quand même tirer parti de la loi, malgré son imperfection. Les textes permettant aux groupements d'agir viennent de paraître.

Nous demandons à tous nos groupements adhérents de tout faire pour utiliser au maximum les moyens d'action mis à leur disposition, pour réprimer la fraude.

En fait, l'exemple du contrôle est typique. Il en a été de cela comme de tout le reste : on a voté une loi exceptionnelle, il aurait fallu, pour essayer de l'appliquer, des moyens d'action d'une importance extraordinaire; ressources, services et agents d'exécution, contrôle, autorité et sanctions.

Tout cela fait défaut. Faut-il en conclure que le Parlement a voulu seulement faire un geste?

L'embouteillage des contrats de stockage, nécessité de décisions immédiates

Faut-il avoir pris à temps les mesures nécessaires pour organiser l'opération de stockage et en limiter le volume, le gouvernement se trouve devant une situation de plus en plus inextricable.

Le tonnage énorme des demandes parvenues au Ministère, près de 20 millions de quintaux, dépasse de beaucoup les possibilités de placement normal dans le cadre d'un pourcentage d'emploi.

Le désordre actuel vient en réalité

de ce qu'à la base, le principe du stockage a été complètement faussé.

Il s'agissait de donner une garantie aux stocks constitués, au lendemain de la moisson, pour absorber le premier flot des offres, mesure d'un objectif spécial et limité. Cette mesure ne pouvait porter que sur un tonnage restreint afin de ne pas gêner ultérieurement le placement des blés n'ayant pas fait l'objet de contrats de stockage.

Sortant de ce principe, le gouvernement a voulu utiliser le stockage comme un moyen de garantir le placement de tous les blés qui ne trouvaient pas d'acheteur, ou bien de concentrer une grosse partie des excédents.

On est arrivé ainsi à un embouteillage total. On a fait naître des espoirs qui, tant pour les anciens coopératives que pour les nouvelles, risquent d'être déçus.

En effet : il est impossible dans le cadre actuel (20 %) d'espérer trouver le placement de plus de 6 à 7 millions de quintaux, en admettant qu'un contrôle rigoureux fasse jouer la mesure à plein.

Si l'on veut augmenter assez le pourcentage pour absorber la totalité des contrats, on serait conduit à un pourcentage théorique d'au moins 50 %, qui devrait être encore bien plus élevé en pratique. On porterait un coup fatal, et intolérable, aux producteurs qui n'ont pas de contrats de stockage; on se heurterait à une impossibilité quasi absolue du côté de la meunerie.

Les conséquences de cette situation inextricable apparaissent déjà. Les coopératives ne peuvent pas vendre. Une concurrence acharnée se développe. Cela n'est pas étonnant puisque le pourcentage n'a aucun rapport avec le volume des offres.

On critique les coopératives; en fait, c'est une mesure mal appliquée les plaçant devant une situation impossible qu'il faut incriminer.

Le Ministère espère résoudre plus tard le problème, en transformant automatiquement en contrats de report les quantités stockées qui n'auraient pas trouvé acheteur. Solution impossible; elle laisserait se prolonger une concurrence qui va démolir le marché; elle ferait supporter tout le poids du report en fin de campagne aux groupements les plus sérieux, désireux de respecter la loi, ne cédant pas à la tentation de vendre au-dessous des cours. Les répercussions morales, matérielles et financières d'une telle éventualité seraient incalculables.

Nous avons signalé ces dangers au Ministère de façon formelle. Le Gouvernement ne peut plus sortir de cette situation qu'en appliquant d'urgence des mesures énergiques, même brutales.

On a trop fait de contrats de stockage. Il ne s'agit pas ici, comme l'insinuent les détracteurs de l'organisation agricole, d'une mesure que l'on a enfoncée et que l'on ne peut pas retirer.

Ce qui importe, c'est que le volume total des contrats acceptés ne soit pas supérieur à ce qu'on peut absorber, car alors la mesure ne jouera pour personne.

Pour que la mesure puisse jouer, il faut réduire les stocks. Pour cela, un contrôle rigoureux doit écarter les contrats irréguliers ou les groupements qui ne respectent pas les obligations du cahier des charges.

Toutes les coopératives sérieuses — qu'elles soient anciennes ou nouvelles — sont d'accord sur ce point. En outre, une amputation générale des contrats de stockage sera nécessaire pour ramener le stock à un volume pouvant être absorbé dans le cadre d'un pourcentage qui ne bouleverse pas le marché.

Le tonnage qui viendrait ainsi alléger le volume des contrats de stockage ferait l'objet des maintes de contrats de report.

D'une façon plus générale, il faut pour remettre de l'ordre, et éviter des abus, que des règles précises soient fixées et imposées aux groupements qui sollicitent des contrats de stockage. L'Union des Coopératives a insisté pour que la Commission spéciale, que nous avons demandée, soit instituée d'urgence au Ministère de l'Agriculture.

L'Union, représentant les vœux de plusieurs Chambres d'Agriculture, a demandé que soit réglée la question des certificats BI, pour cela qu'à la demande de la Chambre d'Agriculture l'usage de ces certificats puisse être suspendu provisoirement dans le département.

Des suggestions nombreuses

La pénible situation du marché du blé inquiète toute le monde et, partout, on cherche la solution, les mesures à prendre pour en sortir.

De très nombreuses suggestions, parlementaires ou professionnelles, ont été présentées depuis quelques semaines.

Plusieurs sont sérieuses et reposent sur une étude consciencieuse des difficultés à résoudre; d'autres sont nulles.

Des premières, en général, il se dégage tout d'abord trois idées qui paraissent préoccupées la plupart :

1°) Avoir rapidement une estimation plus précise de nos disponibilités et, pour cela, recensement des

stocks en culture, négoce, meunerie, boulangerie, etc...;

2°) Suivre exactement la circulation des blés et des farines, par des acquits ou pièces de régie, afin de donner une base plus sûre au contrôle de l'application de la loi, ne serait-ce que pour assurer le recouvrement de la taxe de 3 francs ou pour contrôler le blutage;

3°) Intéresser qu'il y a à répartir plus équitablement le poids des stocks pour qu'ils n'effondrent pas quelques départements des plus mal placés qui risquent d'en supporter jusqu'à la fin de la campagne presque tout le poids.

On n'indique pas, en général, si ces principes sont acceptés par l'ensemble de l'opinion agricole et de tous les assujettis; ni par quels moyens on en réalisera et contrôlera l'application pratique.

Au-delà de ces premières idées générales, on voit s'orienter les suggestions sur deux voies très différentes :

A) Les uns prennent pour objectif essentiel le contrôle des transactions et des prix pratiqués pour le blé et la farine. Ils n'hésitent pas à préconiser des mesures de contrainte, même draconiennes : centralisation obligatoire de tous les achats et de toutes les ventes par des organismes départementaux rappelant les bureaux permanents; centralisation analogue de tous les paiements de blés ou farines; répartition rigoureuse par département, par commune et par cultivateur des quantités à vendre mensuellement, etc...

Ces propositions ne sont accompa-

gnées en général d'aucune estimation des moyens matériels que nécessite leur réalisation, ni des pouvoirs dont devra obligatoirement disposer l'autorité chargée de les faire respecter. Cette lacune est frappante, surtout dans diverses propositions parlementaires. Or, même sans porter aucun jugement sur ces mesures de contrainte par le contrôle des transactions, on peut affirmer par avance que leur application suppose des moyens d'action considérables, des pouvoirs très étendus et une autorité inflexible à l'égard des producteurs aussi bien que de leurs acheteurs, faute de quoi elles ne donneraient rien. Il y a déjà trop de réglementations non appliquées pour en faire de nouvelles si l'on n'a ni la volonté ni les moyens de les faire respecter.

B) Une autre tendance cherche moins à réglementer les transactions et à contrôler les prix — problème jugé le plus difficile à résoudre — qu'à contrôler rigoureusement l'excédent des mesures destinées à résorber les stocks ou à mieux répartir sur tous le poids des excédents impossible à résorber. Dans cette deuxième catégorie de solutions, on veut faire disparaître indirectement les transactions irrégulières et les fraudes, en agissant sur leur cause profonde : l'excédent, le déséquilibre entre les disponibilités et les besoins.

A ces suggestions, se rattachent celles qui préconisent de bloquer immédiatement, hors des transactions, et par report obligatoire, tous les excédents (que l'on ne pourrait résorber par une réglementation du

blutage bien contrôlé) en cherchant une répartition départementale aussi équitable que possible avec les garanties de prix prévues pour les blés reportés; de faire jouer toutes les autres mesures de répression (déclaration, exportation) sur les excédents bloqués. En fin de campagne, si un déficit suffisant de la prochaine récolte ne permet pas de placer les excédents non absorbés, de prévoir par une législation analogue à celle du vin, un certain blocage, obligatoire pour tous, d'une partie de la récolte 1934; sur cette quantité bloquée, imposer des mesures de répression obligatoires telles que déclaration ou exportation, avec ou sans prime, impliquant, si cela est nécessaire pour combattre la surproduction, un sacrifice de tous les producteurs sur cet excédent.

Telles sont les idées qui ont été discutées au cours de ces dernières semaines.

Faut-il se contenter du statu quo en essayant, vaille que vaille, de faire appliquer les mesures déjà prises? Faut-il faire plus, et cela est-il matériellement possible et le Gouvernement voudrait-il agir? Dans l'affirmative, quelle est la meilleure voie sur laquelle on doit s'orienter?

Nous sommes au moment où l'opinion agricole devra se prononcer. Il ne s'agit pas seulement de choisir une solution, il faudra que le Gouvernement ait les moyens matériels et la volonté de l'appliquer.

Aborder la prochaine campagne sans préparation, c'est risquer une catastrophe qui peut tout bouleverser.

A. G. P. B.

Prix-Courant (DÉTAIL)

Nous cotons les prix suivants sans engagement et sauf variation.

Alimentation du Bétail

Remoulages de fèves..... 52 »
Riz Saigon n° 1..... 65 »
Quantité importante, prix avantageux.

Riz Paddy (non décortiqué, pour chevaux et volailles)..... 58 »
Brisures de Riz..... manque
Issues de Riz..... 45 »
Farine de Manioc..... 23 »

Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil., départ..... 74 »
Farine Arachide « Armor »..... 82 »
Farine « Kystell »..... 175 »
Farine lactée T. T..... 175 »

Mais pour volailles..... au cours
Tourteau de lin « Robbe » : en plaques et vrac, départ Dieppe (wagon)..... 65 »
Tourteau Coprah, en plaques..... 75 »
Tourteau amélioré Cappelaine..... 82 »

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GÉNÉRALE
Provende « Sucraff » N° 1..... 67 »
— « Sucraff » N° 2..... 65 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX
Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse, logé..... 81 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucédanés, avoine, tourte.) logé..... 85 »

ALIMENTATION DES PORCS
Optima pour engraissement des porcs..... 81 »
Optima pour porcelets et truies..... 101 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BOUEFS VACHES ET VEAUX
Optima lait..... 75 »
cordon vert..... logé 88 »
cordon rouge..... logé 88 »
Optima engraissement : pour bœufs..... logé 84 »
Optima veaux d'élevage : cordon vert..... logé 75 »
cordon rouge..... logé 88 »

Farine lactée Optima pour veaux, le sac de 5 kil... 11 »
Quantité importante, nous consulter.

Provende

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aliments pour Volailles et Lapins
Farine de poisson..... 165 »
Granulé condensé..... 115 »
Granulé Pondeuse..... 130 »
Farine de viande alimentaire..... 165 »
Farine d'os alimentaire..... 8

Le Poids du Soupçon

PAR
Jean de BARASC

Le dernier mercredi du mois, tous les habitants de l'Eysserie étaient rassemblés dans le grand salon. La fraîcheur de la soirée plutôt que l'obscurité naissante avait fait rentrer les enfants. Pour se mettre à l'abri de leur tapage, on leur avait ouvert l'ancien cabinet de travail du docteur Matheron.

Cette pièce était restée inhabitée depuis 1879. Les sinistres souvenirs qu'elle rappelait en avaient toujours éloigné les familiers de la maison. Mais, cette année, la nécessité de loger de nombreux hôtes avait obligé les châtelains de l'Eysserie à utiliser tous les appartements et on avait livré le cabinet aux enfants comme chambre de jeux.

Ce jour-là, Gabriel de Linas ayant appris le départ prochain de son ami Bargaude, n'avait pas sa gaieté d'habitude. Un nuage assombriissait son bonheur.

Hélène le remarqua.

— Votre fiancé est triste, ce soir, dit-elle en plaisantant à Jeanne de Masorel, qui s'appuyait sur son bras... Que lui avez-vous donc fait ?

— Jeanne ne m'a causé aucune peine, mademoiselle, répondit en serrant contre lui le bras qui frémissait contre le sien. Elle ne saurait pas ! Mais c'est toujours triste de se séparer d'un bon ami ; Bargaude part pour Madagascar.

Malgré sa volonté de paraître indifférente, Hélène ne put dissimuler sa brusque émotion. Elle resta un moment ébouriffée, le cœur battant plus fort, tandis que Linas et Jeanne l'observaient tristement.

Les deux fiancés échangeaient un regard de compassion : la douleur d'Hélène, le départ de Georges : quel drame !

— Vous savez qu'il devait partir ? demanda Jeanne.

— Non, il n'avait rien dit à personne. Le colonel seul en était informé.

Hélène fit un suprême effort de vaillance : — C'est curieux ! dit-elle en essayant de rire, j'aurais cru qu'il n'avait pas de secret pour vous. Voilà une drôle d'idée de s'en aller à Madagascar.

Mais, soudain, elle s'arrêta et pâlit.

A quelques pas, derrière Linas et Jeanne de Masorel, elle venait de voir le lieutenant Bargaude en personne, qui s'avancèrent vers elle.

Son regard exprimait à la fois tant de surprise, de douleur et de crainte, que Linas et Jeanne se retournèrent.

— Vous ! s'écrièrent-ils en reconnaissant Georges.

Mais celui-ci s'inclina d'abord devant Hélène.

— Mademoiselle, dit-il, je viens de recevoir ma désignation pour une colonie que j'ai demandée. Je n'ai pas voulu partir sans vous faire mes adieux... et surtout sans vous demander pardon.

Hélène, interdite, vibra tout entière d'une émotion indicible.

— Je ne vous en ai jamais voulu que d'une chose, monsieur, répondit-elle, c'est d'avoir supposé que je pourrais être avec vous contre mon père ! Pour le reste, vous vous trompez... et je vous plains. Je vous remercie aussi de n'avoir pas cherché à vous servir de ce maudit papier que vous m'avez montré. Père est un vrai saint, monsieur.

Il n'y avait rien à redouter de la vérité. Mais vous auriez pu quand même nous faire beaucoup de mal.

Elle lui tendit la main en ajoutant, très bas :

— Je sens combien vous avez souffert de renoncer à votre premier projet. Je ne l'oublierai pas.

Georges gardait dans sa sienne la petite main qu'Hélène lui abandonnait et dont une pression involontaire lui disait, aussi clairement que les grands yeux profonds d'elle, qu'il avait ses regards, l'amour désespéré de celle qu'il allait quitter.

Durant quelques secondes, ils ne purent s'arracher à cette extase douloureuse...

C'était un adieu éternel qu'ils se disaient. C'était la dernière étreinte de leurs mains ; quand elle serait finie, ils ne se reverraient plus !

Mais, avant que leurs doigts se soient dépris, une scène imprévue se déroula sous leurs yeux, avec la rapidité foudroyante des choses voulues par Dieu, qui ne laisse point aux hommes le temps de la réflexion.

Comme une avalanche, les enfants qui s'amusaient dans l'ancien cabinet de travail du docteur Matheron, firent irruption dans le salon.

— Un phonographe ! Un phonographe ! criaient-ils tous à la fois en battant les mains.

Tous les visages se tournèrent en souriant vers eux, indulgents à leur tapage. A la vue du bel instrument qui portait le plus jeune frère de Jeanne de Masorel, on se rapprocha d'eux.

— Tu aurais pu, au moins, enlever la poussière ! s'écria sa mère en riant.

— Ça ne fait rien, maman. C'est moi qui l'ai trouvé dans le placard. Il joue très bien quand même. Tu vas voir.

Et comme un petit artiste de foire, le bambin, ayant déposé son instrument sur une table, appela les assistants :

— Entrez ! Entrez ! Messieurs et Mesdames. Tout le monde se groupa autour de lui.

Il y avait là la plupart des personnes qui avaient été de l'intimité du docteur Matheron, l'abbé Rochette souriant et mélancolique à la vue de ce phonographe qui lui

rappelait les manies de son vieil ami M. Treignol, le notaire, la tête branlante sous ses cheveux tout blancs, resté l'ami de la famille après en avoir été le fidèle administrateur ; M. Proust, lui-même, au premier rang, le front barré de visible contrariété.

Peut-être craignait-il que les souvenirs de son oncle, tragiquement disparu, attristassent pour tous les hôtes leur séjour à l'Eysserie ? Mais personne ne remarqua son air d'inquiétude et, tout à coup, le disque commença à tourner.

On entendit d'abord un crissement léger, puis, dans le silence général, les notes d'un violon chantèrent la « Berceuse de Jocelyn ».

Les enfants écoutaient ravis. Une émotion plus grave étreignit les grandes personnes : c'était le violon d'un mort qui jouait ! Ceux surtout qui avaient connu le père Matheron éprouvaient plus profondément cette impression. Dans quelques yeux perlaient des larmes.

La scène était si prenante que toutes les conversations, même à voix basse, avaient cessé. On retenait son souffle pour ne pas perdre une nuance de cet air d'outre-tombe.

D'ailleurs, le merveilleux phonographe, perfectionné par le docteur, rendait les sons avec une exactitude intégrale. Aucun criement, aucun nasillement ne troublait la pureté des notes qui retentissaient avec une netteté parfaite.

Soudain le violon s'arrêta au milieu d'une phrase inachevée... Un murmure général s'éleva quand de nombreux « chut ! »

rétablirent aussitôt le silence.

C'était d'abord un pas précipité, assourdi sans doute par l'épaisseur d'un tapis, le claquement d'une porte qui se fermait, puis une conversation rapide dont les moindres détails d'expression étaient admirablement rendus.

— Toi ! toi ?

— Vous êtes étonné de me voir, n'est-ce pas ?

— Qu'est-ce que tu veux, encore ?

— Ce que je veux, ai-je demandé, il me faut ces dix mille francs tout de suite. Il y a de mon honneur !

— Tu as joué ?

— Oui.

— Misérable ! Après tout ce que je t'ai avalé dit !

— Il est trop tard pour me faire la morale. Ce qui est fait est fait. Je vous en prie une dernière fois, donnez-moi les dix mille francs dont j'ai besoin. Vous le pouvez. Je sais que vous les avez là.

Dès les premiers mots de cet étrange dialogue, M. Proust s'était tourné vers son mari :

— La voix de ton oncle. Mais d'autre ? Je ne la reconnais pas.

L'architecte ne répondit pas. Un morne abattement l'accablait.

— L'autre ? dit l'abbé Rochette... Oh ! je frémis de la reconnaître... C'est la voix d'Henri Matheron.

(A suivre).

départ, marchandise logée : Auxonne, 55 ; Poitou, Saint-Omer, 65 ; Luc, 70 ; Yonne 60 ; Meaux 75 à 80.

NAVETS. — Marché calme. On traite aux 100 kilos, départ logé, 70 fr. pour toutes autres provenances que le Nord qui tient 70 fr. putabagos nettoyés de Bretagne, 15 à 16.

ONGIONS. — Peu de changements. La demande est toujours pressante. On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise logée : Auxonne, 72 ; Verberie, La Ferrière, 100 ; Alsace, Luc, 80 ; Saint-Brieux, 70 ; Charleval, 45 ; Poitou, Mazé, 90 ; Syrie, 60 (quai Marseille).

PAILLES ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre. Les pailles pressées sont mieux demandées, mais les fourrages sont inactifs. On cote par balles pressées, haute densité, aux 100 kilos, départ Centre, Ouest, Nord, Est :

Paille de blé, 7 à 8.50 ; d'avoine, 7 à 8 ; d'orge ou escourgeon, 7 à 8.

Foin, 34 à 36 ; Luzerne, 36 à 39 ; Trèfle, 28 à 29.

LEGUMES SECS

Paris. — Marché libre. Les acheteurs ont été assez actifs durant les huit derniers jours, ce qui a consolidé très nettement la hausse qui avait été faite et pour laquelle on pouvait craindre une réaction.

On cote aux 100 kilos logés, départ : Lingots Nord, 330 ; Vendée, 295 ; Landes, Pyrénées ou Bourgogne, 245 ; Haricots Nord, 275 ; Cofes Landes, Pyrénées, 190 ; Maïs Midi, nature 240, gros 260, extras 285, Chevières Arpajon, 480-500 ; ordinaires, 430-450. Pois ronds Nord, 180 ; décoratifs, 250.

Cours des Vins

Muscadet nouveau, la barrique, suivant qualité et origine, 575 à 675.

Croissant nouveau, la barrique, 250 à 325.

Scichels nouveau, 225 à 275.

Othello nouveau, la barrique, 150 à 200.

Noah nouveau, la barrique, 150 à 200.

Le Garde Champêtre de Lourdes découvre un remède miraculeux

Nous avons reçu à la date du 2 Novembre 1933, la lettre suivante :

Depuis vingt ans je luttais pour vaincre une terrible constipation en prenant des purges, pilules et autres, souvent avec un léger succès ; mais hélas, celui-ci n'était qu'une amorce afin de me gagner en patience.

En huit jours, votre Tisane m'a fait obtenir mes selles plus régulières et mon état général est devenu sous un signe de réajustement. Bref, je vous certifie que c'est grâce à votre Tisane qu'aujourd'hui je me trouve bien.

Il y a six mois environ je suivais un traitement que j'appiquais sur mon front pour combattre un genre d'eczéma ayant la forme du psoriasis. Je l'ai abandonné il y a un mois pour prendre votre Baume ; celui-ci aussi me donne satisfaction, j'ai beaucoup moins de démangeaisons et le coloris de mon front revient à l'état normal. Voilà le résultat de vos produits sur ma personne ; vous pouvez être fier de posséder un remède réellement miraculeux ; c'est le garde champêtre de Lourdes, ville des miracles, qui vous le dit.

FOURMENT, Garde Champêtre, Pavillon du Square, à Lourdes.

Tout ce que nous ajoutons à cet étonnant document en diminuerait et le caractère et la force.

Précisons seulement, à l'intention de ceux qui, après l'avoir lu, seront décidés à essayer à leur tour la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON, qu'il s'agit d'un remède naturel, à base de plantes montagnardes opérant directement sur le sang qu'il purifie de ses toxines, supprimant ainsi la cause même de toutes les maladies, ayant leur origine dans l'impureté du sang : constipation, maux de tête, d'estomac, rhumatismes, maladies de la peau, varices, hémorroïdes, etc...

Tisane dépurative, 14 fr. 80 le flacon. Baume souverain, 8 fr. 95 le pot. Dans toutes les pharmacies.

Les Laboratoires J. BERTHIER, à Grenoble, se font un plaisir d'envoyer toute documentation et renseignements sur simple demande.

Dans les belles contrées de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, BONNES FERMES de toutes sortes à céder à très bas prix. Matériel agricole compris et dix années de délai pour le paiement. Pour tous renseignements, écrire à CHEVRIER, Bourg de Naussannes, par Beaumont (Dordogne).

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :

Beufs, 1re catégorie, 6.50 à 10 fr. ; 2e cat., 2.50 à 3.50 ; 3e cat., 0.50 à 1 fr.

Veau, 1re catégorie, 6 à 10 fr. ; 2e cat., 5.50 ; 3e cat., 4 à 5 fr.

Mouton, 1re catégorie, 9 à 10 fr. ; 2e cat., 7 à 8.50 ; 3e cat., 5 fr.

Porc, 6.50 à 8 fr.

Œufs, 7 à 9 fr.

Lapins, 6 fr.

Poulets, 6 fr. 50 à 7 fr.

ANGERS

Beufs, 1re catégorie, 6.50 à 10 fr. ; 2e cat., 2.50 à 3.50 ; 3e cat., 0.50 à 1 fr.

Veau, 1re catégorie, 6 à 10 fr. ; 2e cat., 5.50 ; 3e cat., 4 à 5 fr.

Mouton, 1re catégorie, 9 à 10 fr. ; 2e cat., 7 à 8.50 ; 3e cat., 5 fr.

Porc, 6.50 à 8 fr.

Œufs, 7 à 9 fr.

Lapins, 6 fr.

Poulets, 6 fr. 50 à 7 fr.

CANDE, 22 janvier.

Poulets, la couple, 25-30 fr. ; poulets, la couple, 20-25 fr. ; canards, la couple, 20-25 fr. ; oies grasses, la couple, 5-6 fr. ; lapins, la pièce, 12 à 14 fr. ; lapins de garenne, 5 à 6.50 la pièce ; pigeons, la paire, 9 à 10 fr. ; œufs, la douzaine, 5 à 5.50 ; beurre, la livre, 5 à 5.50.

Porcs gras, le kilo, 5.10 à 5.25 ; porcs maigres, le kilo, 5.10 à 5.25 ; porcs de lait, 4.50 à 5 fr.

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr.

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr.

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr.

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr.

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr.

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr.

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr.

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr.

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr.

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr.

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr.

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr.

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr.

maigres, la pièce, de 300 à 400 fr. ; porcelains, la pièce, 120 à 160 fr.

CHATEAUBRIANT, 24 janvier.

Beufs, 122.50 ; avoines grises et noires, 60 à 65 fr. ; seigle, 70 fr. ; blé noir, 75 à 80 fr. ; orge, 65 à 70 fr. ; farine première qualité, 170 à 175 fr. ; sons, 60 à 70 fr.

Au mille (environ 500 kilos) : foin, 200 à 250 fr. ; paille de froment, 100 à 120 fr.

Beurre ordinaire, le kilo, en gros, 10 fr. ; au détail 12 à 13 fr. ; œufs, la douzaine, 4.50.

Poulets, la couple, 24 à 28 fr. ; poulets de grain, 25 à 30 fr. ; vieux poulets, gros 30 à 34 fr. ; moyens 20 à 25 fr. ; petits 18 à 20 fr. ; poulets vivants, la livre, 4 à 4.50 ; canards, 12 à 13 fr. ; jeunes canards, la couple suivant grosseur, 25 à 30 fr. ; oies, la pièce, 25 à 30 fr. ; pigeons, la couple, 10 à 11 fr. ; lapins, 10 à 12 fr. (la livre, 2.50 à 3 fr.) ; lapereaux pour l'élevage, 4 à 5 fr.

Beufs gras, le kilo sur pied, 2.50 à 2.90 ; beufs de travail, la paire, 2.500 à 3.500 fr. ; vaches grasses, le kilo, 1.50 à 2.35 ; vaches laitières, 1.200 à 1.500 fr. ; taureaux, le kilo, 2 à 2.75 ; veaux, le kilo, 3.50 à 4 fr. ; veaux de lait, le kilo, 4 à 4.50 ; génisses, 900 à 1.200 fr. (la livre, 2.50 à 3 fr.) ; moutons et agneaux, le kilo, 4.50 à 5 fr.

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

Porcs de lait, 4.50 à 5 fr. ; porcs maigres, 200 à 300 fr. ; porcs gras, le kilo, 5 à 5.10 ; porcelets de trois mois, 150 à 220 fr. (suivant taille et espèce).

NOZAY, 22 janvier.

Farine de froment, 172 à 173 fr. ; farine de sarrasin, 168 à 170 fr. ; aux 100 kilos, prix de la minoterie ; blé, 122.50 ; seigle, 68 à 69 fr. ; orge de mouture, 70 à 71 fr. ; avoine, 58 à 60 fr. ; sarrasin, 78 à 80